

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

L'an deux mil sept, le 9 octobre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

Etaient présents : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, Mme Vanessa DESVALLON, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Dominique VERDURE, Mme Patricia MONTAS-GODINEAU, M. Etienne GABARD

Absents excusés : Mme Clémence DIGUET qui a donné pouvoir à Mme Patricia MONTAS-GODINEAU, Mme Emmanuelle BOUET

Secrétaire de Séance : Vanessa DESVALLON

1. DELIBERATION CLECT :

Monsieur le maire présente aux conseillers le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui a été adopté. Après délibération, le conseil municipal approuve ce rapport définitif.

2. CREATION D'UN OSSUAIRE :

Un ossuaire pour le cimetière doit être installé. Un devis a été établi par les PF BIDET pour la somme de 1596 €, un autre sera demandé aux PF ROGER.

3. DEVIS ELAGAGE ARBRES :

Un devis a été établi pour l'élagage de quelques arbres (tilleul à la location de mairie, abattage de 2 érables, taille de 2 prunus sur le terrain communal, dégagement du monument aux morts au cimetière), ce devis s'élève à 1614 €. Un complément sera demandé pour la taille à l'entrée du cimetière et pour u tilleul sur la place de l'église.

4. SUBVENTION ARTS ET CHAPELLES :

L'association « Arts et Chapelles » propose une exposition de peinture dans quelques églises pendant les mois de juillet et août 2018. Elle demande une subvention de 960 € à chaque commune. Le conseil pense que la somme est trop importante. Le conseil municipal va leur proposer une somme de 500 €.

5. POINT SUR LES TRAVAUX :

- Nous attendons les devis pour le changement de la porte du bas de la cantine.

- Les ravalements de l'école et de l'arrière de la mairie sont terminés. L'entreprise a commencé le coté de la mairie.

- Machine à pain : l'installation électrique a été faite par l'entreprise LEGUAY pour la somme de 436.80 €.

-Une entreprise va être contactée pour couper en hauteur la haie communale qui jouxte l'entreprise DESVALLON, l'employé communal se chargera de la tailler.

- Saumur Agglo nous versera le fonds de concours pour nos travaux de ravalement, cette somme sera de 30 % de la dépense soit environ la somme de 16094 €.

-L'entreprise GODINEAU doit évacuer les branches sur le terrain aux Egeons. Nous devons leur proposer de ramasser les branches que l'entreprise LAMY coupera.

6. QUESTIONS DIVERSES :

-Le contrat de mme BRUNEAU a été reconduit jusqu'au 10 novembre 2017 à raison de 7 heures hebdomadaire.

- L'animation de Noël aura lieu le samedi 9 décembre à partir de 15 h 30 en présence d'une troupe « compagnie à deux mains ».

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 20 novembre 2017 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

V. DESVALLON

J.GIRARDEAU

E. BOUET

absente

C. DIGUET

D. VERDURE

P. MONTAS-GODINEAU

Absente

E. GABARD